

# **RISMA**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 1.601.213.200 dirhams  
Siège social : 240, Boulevard Zerktouni -7<sup>ème</sup> étage- Casablanca

RC Casablanca n°: 98.309  
-----

## **Rapport du Directoire A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 Juin 2026**

-----

### **Mesdames, Messieurs les actionnaires**

Conformément aux dispositions de la Loi n °17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, le Directoire a l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions proposées dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - dividende ;
5. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
9. Allocation de jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Pour vous permettre de vous prononcer sur ces points, nous vous prions de trouver ci-après les éléments constituant notre rapport au titre de l'exercice 2025 :

### **1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance *(1ère résolution)***

La première résolution porte sur l'approbation du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2025 ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

## **2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes (2ème résolution)**

La deuxième résolution porte sur l'approbation du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 a été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

## **3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025 (3ème résolution)**

La troisième résolution porte sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont arrêtés et présentés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux comptes.

## **4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (4ème résolution)**

Votre Directoire a décidé de vous proposer la distribution d'un dividende de 9 dirhams par action au titre de l'exercice 2025, soit un montant total de dividendes de **144.109.188,00 dirhams**, et l'affectation du résultat net de l'exercice 2025 d'un montant de **180.639.924,32 dirhams** tel que suit :

	En dirhams
– Résultat net de l'exercice 2025.....	<b>180.639.924,32</b>
– Dotation à la Réserve légale.....	<b>9.031.996,22</b>
– Report à nouveau créditeur avant affectation.....	166.081.959,38
– Total des sommes distribuables.....	337.689.887,49
– A titre de dividendes, soit 9 DH / action.....	<b>144.109.188,00</b>
– Report à nouveau créditeur après affectation .....	<b>193.580.699,49</b>

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 Septembre 2026.

## **5. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes (5ème résolution)**

Il est ensuite soumis à votre approbation de conférer quitus, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2025.

Il est également soumis à votre approbation de donner décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice 2025.

## **6. Conventions réglementées (6ème résolution)**

Il est soumis à votre approbation les conventions intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice 2025, qui ont fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles 95 et suivants de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes a été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

**7. Renouvellement du mandat d'un administrateur (7<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous informons de l'arrivée à échéance du mandat de Madame Ghislane GUEDIRA en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, et vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

**8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes (8<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous informons de l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux comptes Forvis Mazars et Fidaroc Grant Thornton, et vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2026, 2027 et 2028.

**9. Allocation de jetons de présence (9<sup>ème</sup> résolution)**

Il est soumis à votre approbation le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 d'un montant global brut de 1.715.000 dirhams, que le Conseil de Surveillance répartira entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

**10. Pouvoirs pour formalités (10<sup>ème</sup> résolution)**

La dixième résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions correspondantes.

**Le Président du Directoire**

**Mohammed Amine Echcherki**

